

Algorithme décisionnel en milieu d'accueil ONE – 17/01/2022

Enfant de 0-3 ans fréquentant un milieu d'accueil (MA) et présentant un des symptômes suivants d'apparition aiguë:

- **fièvre** (température intra-rectale au dessus de 38°C) sauf étiologie identifiée (ex: fièvre post-vaccinale).
- **toux ou difficulté respiratoire.** Des symptômes connus (exemple: en cas d'asthme du nourrisson) ne comptent pas sauf si aggravation soudaine.
- **rhinite** (= écoulement ou encombrement nasal, +/- éternuement +/- « petite » toux) **associé à un autre symptôme** tel que: douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête ou inappétence.

L'enfant est écarté du milieu d'accueil et les parents contactent le médecin traitant

1) Evaluation par le médecin traitant
« Les enfants de <6 ans sont testés en cas de symptômes graves ou de symptômes légers et un contact récent avec un cas confirmé de COVID-19 (haut risque ou faible risque) » (cf. procédure enfants Sciensano).

2) Isolement de l'enfant au domicile en attendant le résultat du test (si forte suspicion clinico-épidémiologique)

Frottis pas nécessaire chez l'enfant et isolement pas nécessaire

Frottis réalisé chez l'enfant (pas de fréquentation du milieu d'accueil en attente du résultat)

NB: un certificat de maladie est nécessaire si absence de > 2 jours

Retour en milieu d'accueil autorisé quand absence de fièvre et amélioration des symptômes.

Le résultat du frottis chez l'enfant est négatif.

Le résultat du frottis chez l'enfant est positif:
 L'enfant reste en isolement à la maison et pourra retourner à la crèche **7 jours** après l'apparition des symptômes, à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. A la sortie de l'isolement, **durant 3 jours supplémentaires**: éviter le contact avec les personnes vulnérables et les activités récréatives en dehors du milieu d'accueil. Les parents sont tenus d'informer le milieu d'accueil.

Enfant de 0-3 ans fréquentant un milieu d'accueil et vivant sous le même toit qu'une personne considérée/confirmée comme un cas COVID-19

→ l'enfant est considéré comme contact étroit avec une haute probabilité d'infection (**contact à haut risque**)

L'enfant est symptomatique

L'enfant est asymptomatique

L'enfant symptomatique cohabitant d'une personne COVID-19 est **confirmé (si réalisation de test)/considéré (en l'absence de test)** comme un cas COVID-19 → retour en milieu d'accueil **7 jours** après l'apparition des symptômes à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes + **3 jours supplémentaires de vigilance**

L'enfant développe des symptômes

L'enfant suit les règles appliquées aux contacts haut risque non vaccinés: une quarantaine de 10 jours (dès l'isolement du cas index) qui peut être raccourcie à 7 jours si autotests négatifs quotidiens de J7 à J10 + mesures de vigilance pendant 10 jours à compter du dernier contact à risque : surveillance des symptômes, éviter contacts sociaux notamment avec personnes vulnérables, pas d'activités récréatives en dehors du MA
 Si infection COVID-19 détectée il y a moins de 5 mois par un test antigénique ou PCR (prélevé par un prestataire de soins de santé) : pas de quarantaine mais mêmes mesures de prudence que pour les non vaccinés.
Autotest à J10 recommandé (fin de la période d'isolement du cas index) . Si autotest positif = isolement immédiat et résultat positif à confirmer par test PCR

Pas de fermeture de la section

Il s'agit du seul enfant testé COVID-19 positif dans la section : La section reste ouverte (pas de quarantaine ni de test des enfants/adultes de la section tant qu'ils sont asymptomatiques). Le MA informe les parents des **mesures de vigilance à suivre durant les 10 jours** suivant le dernier contact à risque : surveillance symptômes chez l'enfant + éviter contact avec personnes vulnérables et activités récréatives en dehors du MA. Même mesure pour le personnel. **Pas de test** sauf si ils développent des symptômes dans les 10 jours.

Si une puéricultrice/accueillante présente des symptômes et répond à la définition de cas possible COVID-19, elle doit être testée. Si test positif : **Pas de quarantaine ni de test des enfants/adultes de la section tant qu'ils sont asymptomatiques. La section reste ouverte.** Le MA informe les parents des **mesures de vigilance à suivre durant les 10 jours** suivant le dernier contact à risque : surveillance symptômes chez l'enfant + éviter contact avec personnes vulnérables et activités récréatives en dehors du MA. Mêmes mesures pour le personnel.

A partir d'un nombre/% seuil de cas confirmés: Emergency Brake (Conditions de fermeture)
Dans les groupes >= 16 personnes :
 Si 4 cas confirmés de COVID-19 sur une période de 7 jours → fermeture du groupe pendant 5 jours
Dans les groupes < 16 personnes :
 Si le nombre de cas confirmés de COVID-19 sur une période de 7 jours représente plus de 25% du groupe, le groupe sera fermé pendant 5 jours.
 Dans ces deux cas, les enfants et adultes de la section concernée (**quel que soit leur statut vaccinal et y compris en cas d'infection COVID-19 récente datant de moins de 5 mois**) seront mis en quarantaine durant les 5 jours de fermeture de section + période supplémentaire de 5 jours de vigilance : surveillance des symptômes + limiter strictement les contacts étroits (dont activités récréatives) + appliquer des mesures d'hygiène strictes.